

3 M€ annuels pour la Sécurité routière

Le Conseil général accorde une place importante à la sécurité routière. Chaque année, près de 3 millions d'euros lui sont directement consacrés. Cela se traduit notamment par la création de glissières de sécurité, la rectification de virages dangereux, la construction des aires d'arrêt de bus, les opérations de dégagement pour la visibilité des conducteurs, ou bien encore l'aménagement de carrefours.

Le salage et le déneigement des routes départementales en période hivernale s'élèvent à 350 000€.

Des points d'arrêts analysés



Depuis 2004, 3 500 points d'arrêt répartis sur l'ensemble du département (62% en rase campagne, 38% en agglomération) ont été analysés et classés selon leur dangerosité. Le Conseil général s'est engagé à prendre en charge la mise en sécurité des points d'arrêt classés les plus dangereux, situés en campagne sur les routes départementales et ex-nationales, soit 465 points d'arrêts. 5 millions d'euros

et y sont consacrés sur une durée de 5 ans. Les autres points d'arrêt situés en campagne sur les voies communales et en agglomération seront pris en charge par les collectivités, soit 167 au total. Le Département aidera toutefois les collectivités à hauteur de 33% pour leurs travaux (travaux plafonnés à 40 000 €).

Un tarif unique pour voyager à moindre coût

Rendre le transport en commun accessible au plus grand nombre est au cœur des préoccupations du Conseil général. Depuis le 1^{er} septembre 2005, un tarif unique pour tous à 2 € (aller simple) est instauré sur toutes les lignes du département.

Cette nouvelle tarification représente non seulement un facteur de désenclavement des territoires les plus isolés en mettant à égalité les Ornais face au service public mais également une alternative à l'utilisation massive de la voiture.



Les autres tarifs retenus sont :

- Carte 10 voyages : 15€
- Carte mensuelle libre circulation : 50€
- Carte annuelle libre circulation : 400€

Pour les scolaires, le coût de la carte de transport est resté inchangé : 56 €. Elle reste gratuite pour les maternelles et primaires, pour les enfants d'allocataire du RMI et les personnes titulaires d'une bourse départementale. De plus une famille ne paye que pour deux enfants maximum.

Pour info

La Maison des Dentelles d'Argentan ouvre à nouveau ses portes au public



Après quatre années de fermeture, la Maison des Dentelles d'Argentan a de nouveau ouvert ses portes au public, le 1^{er} juin dernier. Un projet de la municipalité d'Argentan qui a souhaité préserver ce patrimoine unique et proposer au public une offre repensée de manière à faire de cette Maison «une des animations phares de la ville pour les saisons touristiques à venir». Le maire de la commune, Pierre Pavis, convaincu du trésor patrimonial que possède ici la ville, souhaite faire revivre cet illustre passé. Avec la création des manufactures royales de dentelle par Colbert et Louis XIV en 1665, Argentan de-

vient au 18^e siècle un grand centre dentellier. Quatre manufactures s'y installent. Chaque région voulant se spécialiser, on assiste à la naissance des points d'Argentan et d'Alençon.

La collection comprend plus de 300 pièces confectionnées entre les 16^e et 21^e siècles, avec la présentation des trois types de la tradition dentellière : la dentelle à l'aiguille avec le point d'Argentan, la dentelle au fuseau, la dentelle mécanique et la broderie. Une partie des pièces (environ 100) appartient à la Ville d'Argentan. D'autres proviennent de dons ou de prêts. A découvrir des robes de théâtre de style 19^e siècle, robes de soirée et des pièces rares comme une ombrelle en chantilly noire, monture en ivoire ciselé, un châle en chantilly noir ou encore une pièce de dentelle en point d'Alençon, fabrication Lefébure, présentant une très grande variété de points du 19^e siècle.

Les visiteurs pourront également visionner un film expliquant la technique du point d'Argentan. L'ensemble des pièces n'étant pas exposées, les pièces en vitrine seront différentes d'une année sur l'autre. Des animations seront proposées régulièrement. Des démonstrations de dentelle seront organisées les samedis 8 juillet, 19 août et les 16 et 17 septembre, de 10h30 à 12h et de 14h à 17h30. L'objectif de la Ville est de faire revivre cette structure en organisant notamment des journées ou des week-ends thématiques.



Pratique /
Maison des Dentelles d'Argentan,
34 rue de la Noë. Tél : 02 33 67 50 78.
Ouvert du mardi au samedi, de 9h à 12h
et de 14h à 18h. Dimanche, de 9h
à 12h. Ouvert lors des prochaines
Journées du patrimoine les 16 et
17 septembre prochain.

En vue



Jean Charbonniaud est le nouveau préfet de l'Orne depuis le 24 avril dernier. Il était chef de cabinet de Dominique de Villepin. Né à Marseille, Jean Charbonniaud, 55 ans, est titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale et d'un DEA en sciences sociales. Il remplace Michel Camux, nommé au Mans depuis avril dernier, **Jean-Christophe Lagrange**, âgé de 46 ans, est le nouveau directeur adjoint du centre de détention d'Argentan (600 détenus). Il succède à Laurence Helleringer. Jean-Christophe Lagrange travaillait auparavant comme régisseur au sein du Service d'insertion et de probation de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) / **Bruno Cassette**, âgé de 38 ans, est le nouveau directeur de cabinet du président du Conseil régional de Basse-normandie, Philippe Duron / **Daniel Petiteau** est le nouveau président de l'Office de Tourisme du Pays de Courtomer. Il succède à Monique Bracke / **Monique Mélin** est le nouveau maire de la commune de Ri depuis le 17 mars 2006, élue suite au décès de Jean Allais. Chef d'entreprise, elle dirige une société de fournitures et de pose de menuiserie métallique et de PVC / Le 15 mars, **Anne de Chalonge** a été élue nouvelle présidente de l'Office de tourisme du Perche rémaldais / **Jean-Christophe Aguinet** est le nouveau président des Jeunes Agriculteurs de l'Orne. Il succède à David Béchet / **Roger Ruppert** a été élu, le 31 mars dernier, Président de la Communauté de communes Plaine d'Argentan nord située à Montabard.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Sur les voies d'une meilleure accessibilité

Le plan routier ornais a été révisé afin de repositionner nos investissements routiers. Il constitue un acte majeur et nécessaire de notre politique en matière d'aménagement du territoire. Il intègre les perspectives d'évolution du trafic routier et accompagne les attentes de la population.

L'objectif est de mieux desservir l'ensemble du territoire départemental à partir des grands axes routiers, des pôles principaux de transports et d'assurer une desserte efficace des principaux pôles économiques et touristiques. Il a également pour vocation de relier chaque bourg du département au réseau structurant par au moins un axe routier, afin de faciliter les liaisons vers les bassins d'emploi et les pôles de services.

Après l'ouverture de l'autoroute A 28, tous nos efforts se portent maintenant sur l'A 88 et l'amélioration des axes dans l'ouest du département. Nous vous invitons à un tour d'horizon de l'avancée des travaux.



en avant

L'Orne en route

Les voies de communication sont essentielles au développement de notre territoire. L'année 2005 a été marquée par l'ouverture de l'autoroute A 28 - fin octobre - entre Rouen et Alençon et le lancement d'un nouveau plan routier à quinze ans, approuvé fin 2004. Un seul chiffre pour mesurer l'implication du Conseil général dans l'effort d'équipement routier de l'Orne : jusqu'en 2020, il a prévu d'y consacrer 630 millions d'euros, soit un montant global de travaux estimé à 2 110 millions d'euros. Petit tour d'horizon sur l'avancée de nos infrastructures et de la nouvelle organisation avec l'intégration des agents de la DDE.

A lire en pages 2 et 4

GÉRARD BUREL
PRÉSIDENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE



Territoires en actions / Juin 2006 - n°7
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet,
Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-carat
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

5 500 km de départementales et 220 km de nationales

L'Orne en route

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les 5 500 km de routes départementales et 220 km de nationales sont placés sous la compétence du Département, à l'exception de la RN 12 Paris - Rennes. En 2006, le budget consacré aux infrastructures routières représente un investissement global de 44 millions d'euros, et concerne les aménagements, les opérations de sécurité, les déviations urbaines, le renouvellement des couches de roulement des voies de circulation, le drainage des chaussées, et les divers équipements. **Détail.**

À LA LOUPE

Un nouveau Plan routier

Le réseau ornaïen nécessitant une gestion cohérente, le Conseil général s'est doté, dès 1990, d'un plan routier. L'ambition du plan visait à désenclaver l'Orne vers Paris, et à aménager et à moderniser toutes les routes départementales conduisant aux autoroutes ou aux départements voisins.

Depuis cette date, nombre de travaux ont été effectués, soit un total de 240 km de routes aménagées et 877 km de routes renforcées.

Cet outil de planification a été actualisé fin 2004, et traduit l'action du Conseil général jusqu'en 2020. Le volume global des dépenses de ce nou-

veau plan sur les quinze ans à venir ressort à 630 millions d'euros et la charge nette pour le Conseil général est évaluée à 490 millions d'euros.

Les nouveaux objectifs résultent des travaux réalisés et de son adaptation aux réalités techniques, au contexte réglementaire (transfert des RN) et à la stratégie financière du Département de l'Orne. Les efforts seront poursuivis pour désenclaver et irriguer l'ensemble du territoire, assurer des liaisons rapides vers Paris et les pôles d'intérêt régional, accueillir les autoroutes, desservir les pôles d'activités dans les meilleures conditions possibles.



Des chantiers, source d'activité économique

Les tracés neufs

Les principaux chantiers qui sont en études et qui seront entrepris à partir de 2008 concernent les routes suivantes pour un coût global de 342 M€ :

- la RD 924 de Flers à Argentan (A88) à 2x2 voies, puis de Flers Ouest jusqu'à la limite du Calvados : 38 km + 15 km, 148 M€ + 60 M€ ;
- la RD 962 entre Flers - Condé-sur-Noireau (2x2 voies) : 7 km, 18 M€ ; et la portion à 2x2 voies entre Flers et Domfront : 5 km, 16 M€ ;
- la RD 932 Gacé - Sainte-Gauburge (modernisation) 13 km, 65 M€ ;
- la liaison RD 14 - A 28 à Gacé : 1,5 km, 5 M€.

Les déviations

Le programme des déviations représente, sur les 15 ans à venir, 45 km, pour un montant global de 104 M€.

Sont concernées : la déviation de La Ferté-Macé, en cours de travaux, (RD 18 - 908 : 12 km, 25 M€) ; la déviation de Domfront (RD 962 : 10 km, 20 M€)

- le contournement nord-ouest de Flers à 2x2 voies (RD 924 : 5 km, 22 M€) - la liaison ex-RN 138 - RD 3 au nord de Sées (RD 3 : 3 km, 3,5 M€)
- la déviation d'Aunou-sur-Orne (RD 8 : 3 km, 3,5 M€) - la déviation nord-ouest de Bellême (RD 955 - 938 : 2 km, 3 M€) - la déviation de Vimoutiers (RD 979 : 4 km, 12 M€) - la déviation de Messei (RD 18 : 3 km, 8 M€) - la déviation ouest de L'Aigle (RD 12 et 13 : 1 km, 2 M€) - et la déviation de Gacé (RD 979 : 2 km, 5 M€).

Les modernisations et renforcements

Le programme de modernisations se chiffre quant à lui à 87 M€ pour 187 km de voies. Par ailleurs, au titre des travaux de renforcements des routes départementales, ce sont 242 km qui sont concernés.



Les autoroutes

Les engagements du département pour les autoroutes A 28 et A 88 sont importants. Le coût global de l'autoroute entre Rouen et Alençon (A 28) s'élève à 915 M€ et la participation du Conseil général se chiffre à 33,8 M€.

L'ouverture totale de l'autoroute A 88 Caen - Sées est prévue en 2010, et celle du tronçon Argentan sud - Sées en 2007. Les coûts prévisionnels se chiffrent à 330 M€ et la participation du Département pourrait s'élever à 44 M€. Ces chiffres restent à préciser en fonction des résultats de la mise en concession.

Les routes nationales

Des travaux restent à achever sur le réseau des RN transférées, et sur la RN 12 à l'est et à l'ouest d'Alençon. Les lois de décentralisation prévoient que dans le cas des RN transférées, le financement incombera entièrement au Département, avec éventuellement l'aide de la région. Dans le cas de la RN 12 restant à l'Etat, les travaux se feront sans l'aide du Département.

Explicite

Le tournant de la décentralisation Acte 2

La loi du 13 août 2004 a donné de nouvelles compétences à plusieurs collectivités territoriales. Dans le domaine routier, les Conseils généraux ont été dotés de nouveaux champs d'intervention, avec notamment le transfert des routes nationales d'intérêt local.

Cela représente au total 220 km de voies, soit toutes les routes nationales du département, sauf la RN 12 Paris -Rennes.

Par ailleurs, une partie des agents de l'actuelle Direction départementale de l'équipement (DDE) rejoindra à l'automne le Conseil général, soit environ 264 personnes. Pour obtenir un maillage complet du territoire et permettre des interventions efficaces, ce personnel sera réparti dans **quatre agences routières départementales** : l'une dans le Bocage à La Ferté-Macé, la seconde dans la Plaine d'Alençon à Sées, la troisième dans le Pays d'Auge et Pays d'Ouche à Gacé et la dernière dans le Perche à Bellême. Cette organisation sera mise en place dès la fin de cette année.

Qui fait quoi ?

Après la mise en place de la nouvelle organisation, le pôle routier du Conseil général sera composé comme suit :

- Une cinquantaine d'agents au pôle aménagement du Conseil général élaborent et conduisent les programmes, les projets de toutes natures, réalisent les procédures et acquisitions foncières, gèrent le domaine rou-



tier départemental, les ouvrages d'art, dirigent les travaux d'entretien et investissements décidés par le Conseil général.

- 220 agents dans les 4 agences routières départementales. Ils contribuent à la mise en œuvre des projets d'aménagement routier de toutes natures, et réalisent la surveillance du réseau, l'entretien courant des chaussées, de la signalisation, des accotements etc.

Changement de dénomination des ex-RN

Les anciennes routes nationales qui relèvent depuis le 1^{er} janvier 2006 de la compétence du Conseil général ont également changé de nom. Ainsi, la RN 23 Chartes - Le Mans est devenue la RD 923 ; la RN 26 Verneuil-sur-Avre - L'Aigle - Nonant-le-Pin - Argentan la RD 926 ; la RN 138 Alençon - Rouen, la RD 438 ; la RN 158 Sées - Caen la RD 958 ; et la RN 176 Pré-en-Pail - Domfront est devenue la RD 976.

TÉMOIGNAGE

« Une nouvelle projection sur l'avenir »

Pourquoi avoir actualisé le PRO ?

Le Plan Routier Ornaïen (PRO) initié en 1990, est déjà réalisé à 70%, mais les besoins ont évidemment changé depuis cette époque. Une nouvelle projection sur l'avenir était nécessaire. Le nouveau Plan prend donc en compte l'avancée du cadre réglementaire, les réalités techniques et les marges de manœuvre financière du département.

Que recherchez-vous à travers ce plan ?

L'importance du réseau routier dans tous ses aspects de la vie quotidienne est telle qu'il est indispensable de lui porter une attention rigoureuse tant en matière de prévention, que d'équipement. C'est ce à quoi s'emploient les services. Notre objectif premier était de désenclaver le département afin de développer l'activité écono-

GUY MONHÉE,
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
CHARGÉE DES
INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES



mique tout en portant notre effort sur la sécurisation du réseau routier.

Notre volonté est de tout faire maintenant pour désenclaver l'ouest du département avec la mise à 2x2 voies des axes Flers - Condé-sur-Noireau - Caen, Flers - Domfront ; Flers - Argentan, et dans le bocage sud de moderniser la RN 176. Pour ce faire un partenariat avec le département de La Mayenne doit s'engager.

On peut regretter le temps pris par l'Etat pour moderniser la RN 12, mais ce retard ne nous incombe pas. Nous espérons que l'Etat assurera pleinement sa part d'investissement pour finaliser les travaux de mise à 2x2 voies de la RN 12.